

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 712

présenté par

Mme Barèges, Mme Ricourt Vaginay, M. Allegret-Pilot et M. Michoux

ARTICLE 8 BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – Supprimer les mots :

« primaire et ».

II. – En conséquence, à la fin, supprimer les mots :

« incluant le témoignage de bénévoles d'accompagnement des associations d'accompagnement reconnues, laïques, apolitiques et aconfessionnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les élèves du primaire sont à un âge où il est crucial de respecter le rôle des parents et de la famille, qui sont les mieux placés pour trouver les mots adaptés à leur enfant. Cela revêt une importance particulière, car il est impossible d'avoir des mots justes et appropriés pour tous les élèves d'une même classe, chacun ayant une expérience et une maturité qui lui sont propres.

L'intervention d'associations n'est pas acceptable, car beaucoup d'entre elles sont connues pour leur militantisme, et ne peuvent donc être considérées comme neutres. Or, l'Éducation nationale doit garantir une neutralité philosophique, politique et spirituelle.

La question de la mort est également profondément liée aux convictions et croyances personnelles de chacun. La culture et l'éducation transmises par la famille doivent être pleinement respectées et laissées à l'entourage familial de l'enfant.